

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Décret du 13 septembre 2011 portant classement parmi les sites du département de la Charente-Maritime de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage), sur le territoire des communes de Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Hiers-Brouage, Marennes, Moëze, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin

NOR : *DEVL1026339D*

Par décret en date du 13 septembre 2011, est classé parmi les sites du département de la Charente-Maritime l'ensemble formé par l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage), sur le territoire des communes de Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Hiers-Brouage, Marennes, Moëze, Saint-Agnant, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin (1).

(1) Le texte intégral de ce décret ainsi que les cartes et plans annexés peuvent être consultés à la préfecture de la Charente-Maritime, 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle.

Le décret ainsi que les cartes et plans annexés peuvent également être consultés dans les mairies de Beaugeay, 1, rue Ridollière 17620 Beaugeay, Bourcefranc-le-Chapus, place Henri-Barbusse, 17560 Bourcefranc-le-Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, La Gripperie, 17620 La Gripperie-Saint-Symphorien, Hiers-Brouage, 8, place de Verdun, 17320 Hiers-Brouage, Marennes, hôtel de ville, 6, rue du Maréchal-Foch, 17320 Marennes, Moëze, 42, avenue du Général-de-Gaulle, 17780 Moëze, Saint-Agnant, 76, avenue Charles-de-Gaulle, 17620 Saint-Agnant, Saint-Froult, 12, rue de l'Europe, 17780 Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, rue Maurice-Ponte, 17620 Saint-Jean-d'Angle, Saint-Just-Luzac, 9, place André-Dullin, 17320 Saint-Just-Luzac, et de Saint-Sornin, 1, place Saint-Saturnin, 17600 Saint-Sornin.